

IMEXSO

ZUIDERSTRAAT 1
1502 Lembeek
Email : info@imexso.com
Tel : +32 (0)2 365 08 20

Fiche technique

CITROEN BERLINGO VAN XL HEAVY 1000 KG VAN

(Ref:N199429)

0 KM



Cylindrée	1.5 cc
Carburant	DIESEL
PUISSANCE (CV)	100 cv 5 ch (74kw)
CO2	148 g/km
BOÎTES DE VITESSES	MANUELLE
Portes	0
Carrosserie	VU
KM	10km
Immat	04/06/2025

Couleur
BLANC KAOLIN

24.680 € TVAC

OPTIONS

3 PLACES - Capteur de lumière - Boîte à gants avec fermeture à clé - Cabine Extenso@ + 2 places modulable + fonction de bureau - Capteur de pluie - Avertisseur d'angle mort - Frein de stationnement électronique - Grip Control - Hill descent control - Système de navigation - Phares antibrouillard - Pare-brise acoustique - PNEUS MandS - protection sous moteur - Aide au stationnement avant et arrière - Radio DAB - Retroviseurs extérieurs noir - Retroviseurs extérieurs rabattables électriquement - Roue de secours - Surround Rear Vision - Vitres électriques avant -

ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

abs - aide au démarrage en cote - aide au freinage d'urgence - aide au stationnement arrière - airbag conducteur - anneaux d'arrimage - assistant de maintien de voie - avertissement de fatigue - bluetooth - capteur de lumière - capucine - climatisation - cloison complète - contrôle de la pression des pneus - Écran tactile - freinage actif d'urgence - habillage latéral à mi-hauteur de zone de chargement - jantes tôlées 16" - porte coulissante à droite - portes arrières tôlées 180° - prise 12v - programme de stabilité électronique - radio dab - reconnaissance des panneaux de signalisation avec alerte de survitesse - régulateur et limiteur de vitesse - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - siège conducteur réglable en longueur - siège passager simple - système d'avertissement de sortie de voie - système de contrôle de traction asr - tissu - usb - vitres électriques avant - volant réglable en hauteur et en profondeur

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.